

OBJET	PERMANENCES BUREAU	PERIODE INSCRIPTION
<b>INSCRIPTION CANTINE – GARDERIES – ALSH mercredi Septembre</b>	<b>PERMANENCES SERVICE JEUNESSE</b> <b>UNIQUEMENT :</b> Lundi : 9h00.12h00 Mercredi 27/06 et 04/07 : 8h30.11h00 Vendredi : 9h00.11h30 et 16h00.18h00	<b>DU LUNDI 25 JUIN AU VENDREDI 27 JUILLET à 18h00</b>
INSCRIPTION CANTINE- GARDERIES – ALSH MERCREDI OCTOBRE	DIRECTEMENT SUR INTERNET PAR LE PORTAIL FAMILLE OU PERMANENCES SERVICE JEUNESSE : Lundi : 15h00.17h30 / Mardi : 16h00.18h00 Mercredi : 8h30.11h00 / Jeudi : 16h00.18h00 Vendredi : 8h30.11h30	<b>DU SAMEDI 22 SEPTEMBRE 9h00</b> Au <b>VENDREDI 28 SEPTEMBRE 11h30</b> ALSH mercredi au mois ou trimestre : du Lundi 24/09 au vendredi 28/09 au service uniquement
INSCRIPTION CANTINE- GARDERIES – ALSH MERCREDI NOVEMBRE	DIRECTEMENT SUR INTERNET PAR LE PORTAIL FAMILLE OU PERMANENCES SERVICE JEUNESSE : Lundi : 15h00.17h30 / Mardi : 16h00.18h00 Mercredi : 8h30.11h00 / Jeudi : 16h00.18h00 Vendredi : 8h30.11h30	<b>DU SAMEDI 13 OCTOBRE 9h00</b> Au <b>VENDREDI 19 OCTOBRE 11h30</b> ALSH mercredi au mois ou trimestre : du Lundi 15/10 au vendredi 19/10 au service uniquement
INSCRIPTION CANTINE- GARDERIES – ALSH MERCREDI DECEMBRE Ou DECEMBRE ET JANVIER	DIRECTEMENT SUR INTERNET PAR LE PORTAIL FAMILLE OU PERMANENCES SERVICE JEUNESSE : Lundi : 15h00.17h30 / Mardi : 16h00.18h00 Mercredi : 8h30.11h00 / Jeudi : 16h00.18h00 Vendredi : 8h30.11h30	<b>DU SAMEDI 24 NOVEMBRE 9h00</b> Au <b>VENDREDI 30 NOVEMBRE 11h30</b> ALSH mercredi au mois ou trimestre : du Lundi 26/11 au vendredi 30/11 au service uniquement
INSCRIPTION CANTINE- GARDERIES – ALSH MERCREDI JANVIER	DIRECTEMENT SUR INTERNET PAR LE PORTAIL FAMILLE OU PERMANENCES SERVICE JEUNESSE : Lundi : 15h00.17h30 / Mardi : 16h00.18h00 Mercredi : 8h30.11h00 / Jeudi : 16h00.18h00 Vendredi : 8h30.11h30	<b>DU SAMEDI 15 DECEMBRE 9h00</b> Au <b>VENDREDI 21 DECEMBRE 11h30</b> ALSH mercredi au mois ou trimestre : du Lundi 17/12 au vendredi 21/12 au service uniquement
INSCRIPTION CANTINE- GARDERIES – ALSH MERCREDI FEVRIER Ou FEVRIER ET MARS	DIRECTEMENT SUR INTERNET PAR LE PORTAIL FAMILLE OU PERMANENCES SERVICE JEUNESSE : Lundi : 15h00.17h30 / Mardi : 16h00.18h00 Mercredi : 8h30.11h00 / Jeudi : 16h00.18h00 Vendredi : 8h30.11h30	<b>DU SAMEDI 19 JANVIER 9h00</b> Au <b>VENDREDI 25 JANVIER 11h30</b> ALSH mercredi au mois ou trimestre : du Lundi 21/01 au vendredi 25/01 au service uniquement
INSCRIPTION CANTINE- GARDERIES – ALSH MERCREDI MARS	DIRECTEMENT SUR INTERNET PAR LE PORTAIL FAMILLE OU PERMANENCES SERVICE JEUNESSE : Lundi : 15h00.17h30 / Mardi : 16h00.18h00 Mercredi : 8h30.11h00 / Jeudi : 16h00.18h00 Vendredi : 8h30.11h30	<b>DU SAMEDI 16 FEVRIER 9h00</b> Au <b>VENDREDI 22 FEVRIER 11h30</b> ALSH mercredi au mois ou trimestre : du Lundi 18/02 au vendredi 22/02 au service uniquement
INSCRIPTION CANTINE- GARDERIES – ALSH MERCREDI AVRIL Ou AVRIL ET MAI	DIRECTEMENT SUR INTERNET PAR LE PORTAIL FAMILLE OU PERMANENCES SERVICE JEUNESSE : Lundi : 15h00.17h30 / Mardi : 16h00.18h00 Mercredi : 8h30.11h00 / Jeudi : 16h00.18h00 Vendredi : 8h30.11h30	<b>DU SAMEDI 23 MARS 9h00</b> Au <b>VENDREDI 29 MARS 11h30</b> ALSH mercredi au mois ou trimestre : du Lundi 25/03 au vendredi 29/03 au service uniquement
INSCRIPTION CANTINE- GARDERIES – ALSH MERCREDI MAI	DIRECTEMENT SUR INTERNET PAR LE PORTAIL FAMILLE OU PERMANENCES SERVICE JEUNESSE : Lundi : 15h00.17h30 / Mardi : 16h00.18h00 Mercredi : 8h30.11h00 / Jeudi : 16h00.18h00 Vendredi : 8h30.11h30	<b>DU SAMEDI 13 AVRIL 9h00</b> Au <b>VENDREDI 19 AVRIL 11h30</b> ALSH mercredi au mois ou trimestre : du Lundi 15/04 au vendredi 19/04 au service uniquement
INSCRIPTION CANTINE- GARDERIES – ALSH MERCREDI JUIN-JUILLET	DIRECTEMENT SUR INTERNET PAR LE PORTAIL FAMILLE OU PERMANENCES SERVICE JEUNESSE : Lundi : 15h00.17h30 / Mardi : 16h00.18h00 Mercredi : 8h30.11h00 / Jeudi : 16h00.18h00 Vendredi : 8h30.11h30	<b>DU SAMEDI 25 MAI 9h00</b> Au <b>VENDREDI 31 MAI 11h30</b> ALSH mercredi au mois ou trimestre : du Lundi 27/05 au vendredi 31/05 au service uniquement

**NB : A partir de Septembre 2018, modification des permanences familles :**

- **Plus de permanence le vendredi soir de 16h00 à 18h00 – réservé aux RDV pour gestion des demandes particulières**
- **Permanences du Lundi : désormais 15h00 > 17h30**

# Simplification du service dès Septembre 2018

## ➤ Désormais mêmes périodes d'inscription et permanences familles pour les cantines / garderies / centre de loisirs du mercredi matin (voir tableau ci-joint)

- 1 semaine par mois en ligne sur votre portail famille (garderies + repas) ou aux permanences indiquées (ALSH mercredi matin)
- **Totalement à la carte selon vos besoins réels du mois**
- *Cantine et garderies réservation et paiement possibles sur portail famille – paiement par CB*
- *Centre de loisirs réservation et paiement directement au service – paiement chèque/ espèces*
- *Rappel tarifs : repas 3.80€ / majoré hors délais 6.00€/repas --- Garderies 0.75€ séance matin ou soir / majoré 2.00€/séance matin ou soir--- centres de loisirs voir annexe tarif – règlement int.*

## ➤ Gestion des centres de loisirs 3.11 ans du mercredi matin 7h30 > 12h30 :

- Ouverture dès le Mercredi 5 Septembre – Ecole maternelle.
- Inscription pour un mois directement au service lors des permanences cantines et garderies indiquées.
- Inscription pour 3 mois lors des mêmes permanences.
- Inscription à la séance (inscription au moins 3 jours avant le mercredi demandé – voir règlement intérieur ALSH )
- Dans tous les cas remplir la ou les fiches mensuelles inscription ALSH mercredi matin
- Inscription et paiement uniquement au service lors des permanences (chèques -espèces)
- Fiches mensuelles d'inscription disponibles aux écoles, au service jeunesse ou à télécharger sur le site de la commune > rubrique centre de loisirs mercredi.
- Tarifs : voir tableau tarifs ALSH en annexe

*Conseil : les parents qui connaissent leurs besoins à l'avance peuvent inscrire leur enfant pour 3 mois au centre de loisirs du mercredi !*

*> Gestion/paiement en ligne cantine + garderies : à faire chez soi = gain de temps !*

## ➤ Centres de loisirs 3.11 ans vacances scolaires :

- Pas de changement – Inscription au service lors des permanences familles toujours sur dossier 3 semaines environ avant la date d'ouverture.
  - Dossiers disponibles au service jeunesse ou à télécharger sur le site de la commune > rubrique centre de loisirs vacances.

**LE RETOUR DE CE DOSSIER AU SERVICE EST OBLIGATOIRE AVANT LES DATES INDIQUEES AFIN D'ACTIVER VOS ACCES AUX ACCUEILS PROPOSES. Les parents qui n'auront pas retourné le dossier se verront refuser l'accès jusqu'à enregistrement complet au service.**